

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 23/10/2014 à 18 H

Convocation du CM : 17/10/2014

Présents : DELESTRÉ Daniel, Maire, ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, BONFILL Jean, Adjoints.
CLEMENT Bernard, DELUC ESTEVA Nathalie, LAFFONT Alain, ORRIOLS Michel, MARTINEZ Sandrine, REIG Nadine.

Absents excusés : DELES Valérie, Adjointe ; CHADEFaux Agnès, DE PASTORS Elisabeth, FRIGOLA Albert, PUENTE Marc.

Procurations : de CHADEFaux Agnès à CLEMENT Bernard
de DE PASTORS Elisabeth à DELESTRÉ Daniel
de FRIGOLA Albert à BONFILL Jean

Madame MARTINEZ Sandrine a été nommée secrétaire de séance

I - CONVENTION COMMUNE PERLE CERDANE UTILISATION BASSIN D'APPRENTISSAGE DE LA PERLE CERDANE PAR LES ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE :

M. le Maire présente à l'assemblée la convention à intervenir entre le Président de l'ALEFPA LILLE, représenté par M. PAILLARD Christophe, directeur général de la Perle à Osséja et la commune d'Osséja.

La convention fixe les heures et jours d'utilisation du bassin par l'école primaire et maternelle, ainsi que la redevance horaire par enfant : 3.90 € (avec un minimum de 39 € la séance pour un groupe inférieur à 10 enfants).

La présente convention prend effet le 8/10/2014 et se termine le 30/06/2015.

Le CM approuve à l'unanimité.

II – RENOUVELLEMENT CONVENTION COMMUNE OSSEJA/CENTRE ÉQUESTRE « LES ÉCURIES DE LA VANÉRA » AVEC PRISE EN COMPTE D'UN NOUVEAU TARIF :

M. le Maire informe l'assemblée du nouveau tarif horaire de la leçon d'équitation passant de 12, 50 € à 15, 50 € à compter du 1/01/2015, communiqué par les gérants des écuries de la Vanéra, la EARL « Équitation Passion, les écuries de la Vanéra », Mme Cécile VIALLET et M. Christophe VIGNE.

Le Prix du ticket vendu en régie à compter du 1/01/2015 sera de 9,30 € (soit 15.50 €x 60%) la prise en charge des 40% restant sera assurée par la commune.

La convention est renouvelée pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Le CM approuve à l'unanimité.

III – CONVENTIONS CONSEIL GÉNÉRAL/CNE OSSÉJA/ASSOCIATION APLEC ENSEIGNEMENT CATALAN DANS LES ÉCOLES ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015 :

La convention tripartite CNE/CENTRE DE GESTION 66/APLEC est approuvée à l'unanimité pour l'enseignement du catalan auprès des élèves de l'école pour la période de septembre 2014 à juillet 2015.

11 H de cours par semaine de classe. La commune rembourse à l'APLEC 50% du coût des heures dispensées soit : 34 semaines x 11 H x 28.50 € = 10 659 €/2 = 5 329, 50 €.

IV – CONVENTION DE GESTION DE DÉNEIGEMENT DES VOIES SYNDICALES :

Convention approuvée à l'unanimité : chaque commune membre du SI VOIRIE et de la CCPC doit assurer la gestion du déneigement des voies syndicales, chacune pour les voies comprises sur son territoire ou relevant de sa compétence statutaire.

V - EXONÉRATION FACULTATIVE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Faisant suite à un mail de la DDTM 66/SUH/ADS rappelant qu'au plus tard le 30/11 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivante, certaines exonérations de TA peuvent être instaurées par délibération, le CM s'est prononcé à l'unanimité pour le maintien du taux de la taxe d'aménagement fixé à 3%, ainsi que pour les exonérations décidées par délibération du 29/11/2011.

VI – RETRAIT DÉFINITIF DES COMMUNES ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES CERDAGNE DU SI VOIRIE :

Le CM, à l'unanimité, a autorisé le retrait du SI MIXTE DE VOIRIE de la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne et des communes d'Angoustrine, Dorres, Enveitg, Err, Estavar, Eyne, Latour de Carol, Llo, Nahuja, Osséja, Palau de Cerdagne, Porta, Porté Puymorens, Saillagouse, Sainte Léocadie, Ur et Valcebollère.

VII – DEMANDE DE SUBVENTION AIT 2014 POUR L'ACHAT D'UN CAMION ET D'UNE ÉTRAVE :

Le CM approuve à l'unanimité le plan de financement et la demande de subvention AIT correspondant à l'achat d'un camion poly-bennes (2) : 49 400 € HT ainsi que d'une étrave : 13 100€ HT.

Subvention CG : 32% : 20.000 €

Autofinancement : 42.500 €

VIII – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNE :

DM 3 approuvée à l'unanimité pour transfert de crédits d'investissement de l'opération 189-cimetières sur l'opération 218 lotissement pailles d'avall .

IX – PRESCRIPTION DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU POS EN PLU :

En raison des nouveaux textes parus depuis le 10 janvier 2011, notamment le décret du 14/02/2013 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme et de la loi A.L.U.R. du 24/03/2014 ainsi que de la défaillance du bureau d'études INFO CONCEPT, la procédure de révision lancée en 2011 n'a pas été suivie d'effet. Aussi, le CM approuve la mise en œuvre de la procédure de révision générale du POS afin de pouvoir disposer d'un PLU adapté aux besoins de développement de la commune.

X – DEMANDE DE TERMINAL DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE – EXTENSION DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'ANIMATION AUX PRESTATIONS DE SERVICE DU CAFÉ DE France :

Le CM approuve à l'unanimité l'extension de la régie d'animation aux prestations de service du Café de France et autorise la demande d'ouverture d'un contrat commerçant et l'adhésion au système d'acceptation des paiements par carte bancaire auprès des organismes publics.

XI - AFFAIRES DIVERSES :

- **A la demande d'ERDF, désignation du correspondant tempête : M. Michel ORRIOLS, accepté à l'unanimité.**
- **Accord pour la mise en place d'un rééchelonnement des remboursements de prêts consentis par la Sté de Financement Local (S.F.I.L.) établissement gestionnaire de la Caisse Française de Financement Local.**

AUTRES

- M. le Maire demande à M. CLEMENT Bernard, Président de l'ASA du Canal Supérieur, l'autorisation d'éliminer la haie en bordure du terrain prévu pour l'aménagement d'un nouveau cimetière. M. CLEMENT donne son accord.
- L'OPH 66 demande la rétrocession à l'€ symbolique à la commune du parking des résidences de France ainsi que de son éclairage.
Le CM est favorable au retour de l'ensemble du parking et de son éclairage dans le domaine public.
- La famille FOULQUIÉ a adressé un courrier afin de demander qu'un lieu porte le nom de M. FOULQUIÉ Paul, ancien maire d'Osséja. Si le conseil municipal reconnaît la contribution de cet ancien maire au développement de la commune, comme d'autres de ses prédécesseurs, il est jugé que le décès de M. FOULQUIÉ en 2003 est encore trop récent pour donner une suite immédiate à cette requête.
- Alain LAFFONT informe que certains panneaux de balisage des randonnées en forêt d'Osséja, en bordure de route forestière (sites de la fontaine Monnier et de l'Orry d'Andreu) ont à nouveau été vandalisés et d'autres tagués à la peinture bleue. Une plainte au nom de la mairie sera déposée auprès de la gendarmerie.

Fin du CM à 19 H 30

Le Maire,



Daniel DELESTRÉ

La Secrétaire de séance,

Sandrine MARTINEZ

